



Assemblée générale

Distr. limitée
27 janvier 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Points 19 et 73 a) de l'ordre du jour

Développement durable

**Les océans et le droit de la mer : les océans
et le droit de la mer**

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

**Accréditation et participation des organisations
intergouvernementales à la Conférence des Nations Unies
visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement
durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable
les océans, les mers et les ressources marines aux fins
du développement durable et à sa réunion préparatoire**

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 70/303 du 9 septembre 2016, et prenant acte de la note du Secrétariat¹, décide d'accréditer les organisations mentionnées dans ladite note et les invite à participer aux travaux de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et à sa réunion préparatoire, en tant qu'organisations intergouvernementales ayant statut d'observateur, conformément au paragraphe 15 de l'annexe II de sa résolution 70/303.

¹ A/71/777.

